

## CHRONIQUE BENOÎT MATHIEU

# Lettre d'un (tout frais) converti au décumul

Cette fois, on vous écrit d'un peu plus loin que d'habitude – on espère donc ne pas tomber à plat. On ne pense pas, puisque c'est l'un des thèmes à la mode, cet été, le décumul. On vous avoue: pendant longtemps, on a eu du mal à se positionner franchement en la matière. Pas qu'on ait de la sympathie pour les boulimiques du pouvoir, qui feignent d'ignorer que personne, ou presque, n'est irremplaçable, mais quand même. Échevin à Troufignoule-les-Mouillettes, ça ne s'exerce sans doute pas à plein-temps – pourquoi alors Monsieur, ou Madame, ne pourrait être dans la foulée un(e) excellent(e) député(e)?

Et puis, on en a discuté avec un politique, pas franchement concerné, parce que non-élu – il ne nous en voudra pas de reproduire certains de ses arguments.

Et on a été convaincu.

Ce qui est bien, c'est que c'est amusant dès le départ. Les partisans du système actuel estiment que le décumul intégral (un homme, un mandat, un point c'est tout) est difficile à justifier. N'est-ce pas, au final, voir les choses à l'envers? Inverser la charge de la preuve?

A priori, c'est plutôt la position du bonhomme qui mange à plusieurs râteliers

qui nécessiterait qu'on la justifie. Et justifier le cumul, c'est autrement plus coton.

Prenez un député. La question est: ce qu'on attend de lui ne mérite-t-il pas qu'il s'y consacre entièrement? Ne serait-ce pas digne d'un temps plein? Une perspective qui permet de balayer pas mal de questions et d'arguments, dont une partie se prélassait dans la mauvaise foi.

Notre échevin troufignolien ne risque-t-il pas de se tourner les pouces? Peut-être faut-il resserrer les collèges communaux, en réduisant le nombre d'échevins. En revalorisant certaines rémunérations. Et en encourageant la fusion des petites entités.

Même chose pour les innombrables parlements belges: il y a de la marge pour éclaircir les rangs.

Si on interdit le cumul dans le public, il n'y a pas de raison de le maintenir dans le privé

On interdirait à un député d'être échevin, mais pas d'être avocat? Services, horca, construction, immobilier, finances ou assurances: la vie politique est faite de mesures pouvant avoir des répercussions dans un paquet de secteurs. Le législateur n'est-il pas supposé avoir les mains libres?

Reste le prétexte du terrain. Un député qui ne serait ni bourgmestre, ni échevin serait coupé de la réalité, claquemuré dans une sorte de tour d'ivoire. Un député serait ainsi une sorte de rose risquant de dépérir sans son terreau local. N'importe quoi.

Un député pourrait, pourquoi pas, toujours être conseiller communal – conseiller communal, c'est presque comme un hobby, en politique.

Quoi qu'il en soit, ce contact avec le terrain fait partie intégrante du job de député à plein-temps. Doit-on enfin rappeler qu'il s'agit d'un mandat électif, et que ce n'est pas forcément du haut d'une tour d'ivoire que l'on gagne une élection?

On vous disait: on a été convaincu.

Allez, on vous laisse. On retourne taquiner le cochonnet.

**Si on interdit le cumul dans le public, il n'y a pas de raison de le maintenir dans le privé. On interdirait à un député d'être échevin, mais pas d'être avocat?**